

SENSIBILISEZ VOTRE PATIENTÈLE AU TRI DES MÉDICAMENTS

Quelques chiffres¹

Depuis 2007, les pharmacies sont tenues de collecter gratuitement les médicaments à usage humain non utilisés*



7 675 tonnes de MNU** collectées en 2024
soit près de 2 boîtes/habitant. - Métropole et Outre Mer



7/10 des Français connaissent Cyclamed

- 45% grâce à leur pharmacien
- 35% grâce à la télévision

Cyclamed, qu'est-ce que c'est ?

L'éco-organisme dont la mission est la sécurisation de l'élimination des MNU**, périmés ou non, à usage humain permet à la fois de¹ :

Prévenir les risques sanitaires,
En luttant contre les accidents domestiques liés à la négligence des MNU**, périmés ou non, par les particuliers¹

Préserver l'environnement,
En luttant contre le rejet des MNU**, périmés ou non, dans les toilettes, les éviers ou la nature¹

Identification des MNU** pris en charge par Cyclamed :

✓ Médicaments collectés par Cyclamed	Produits non collectés par Cyclamed ✗
Sirops, comprimés, pommades, gels, ampoules, collyres, dosettes oculaires, aérosols, inhalateurs, patches, suppositoires, ovules...	Aiguilles et seringues (collectées par DASRI ²), compléments alimentaires et dispositifs médicaux, produits chimiques, produits vétérinaires, cosmétiques, produits achetés en parapharmacie...

Réflexe Cyclamed : trier, apporter, préserver



Particuliers

- Séparation des emballages vides, étuis en carton, notices
- Dépôt des MNU**, périmés ou non, en pharmacie



Pharmacie

- Vérification du contenu collecté
- Collecte des MNU**, périmés ou non, dans les cartons Cyclamed



Grossistes répartiteurs

- Récupération des cartons Cyclamed pleins et remise des cartons vides aux pharmacies



Valorisation énergétique

- Élimination par incinération pour éclairer et chauffer des milliers de logements chaque année

Les officines peuvent commander GRATUITEMENT chez leurs grossistes-répartiteurs les cartons Cyclamed¹

Pour différencier les médicaments des autres produits de santé, je consulte le moteur de recherche sur www.cyclamed.org
Flashez le QRcode ci-contre :



* Article 32 de la loi n°2007-248, parue au Journal Officiel du 27 février 2007, impose aux officines de collecter gratuitement les médicaments non utilisés, dans leurs conditionnements, périmés ou non, rapportés par les particuliers.

**MNU : médicaments non utilisés

1. Rapport d'activité. Cyclamed. 2024. 2. DASRI : Déchets d'activités de soins à risque infectieux.



LE TRI + FACILE



VIATRIS



TRIÉR, APPORTER, PRÉSERVER